

SERVICE CULTURE

DOMAINE : 8.9 Culture

Objet : Contrat de cession pour spectacle avec Monsieur Eric FERRARI – Animation musicale des seniors – 07 et 08 janvier 2025.

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2024_092 du 11 juillet 2024 portant modification de la délégation du conseil municipal au maire

Vu le projet de contrat de cession pour spectacle ci-annexé établi entre Monsieur Eric FERRARI et la commune de Marignane ;

Considérant que la prestation d'animation proposée s'inscrit pleinement dans la politique culturelle de la commune,

DÉCIDE :

D' la signature du contrat de cession pour spectacle avec Monsieur Eric FERRARI portant sur une animation musicale des seniors les 07 et 08 janvier 2025 au hall du Carestier.

Que la prestation s'élève à la somme de 12 000,00 € TTC, laquelle sera réglée par mandat administratif après service fait. Les frais de restauration sont à la charge de la commune

Que la dépense sera inscrite au budget 2025 nature 6042 service 2290

Fait à Marignane, le 12 NOV. 2024

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisie dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Le Maire,
Éric LE DISSÈS

